



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 5192

## Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la filière viticole. Avec 31 milliards d'excédent en 1996, ce secteur d'activité apporte l'une des plus fortes contributions à la balance commerciale de notre pays et participe largement à l'économie nationale, notamment avec 800 000 emplois connexes et à l'économie de nombreuses régions de production. Ce secteur disposant d'une importante marge de croissance à l'export, il le remercie de bien vouloir lui faire savoir s'il entend aider prochainement l'Office national interprofessionnel des vins à renforcer ses moyens de promotion collective sur les marchés extérieurs.

## Texte de la réponse

Le secteur des vins et spiritueux représente, avec 26 milliards de francs de solde positif en 1996, le premier poste des exportations du secteur agro-alimentaire français. Les marchés correspondant au secteur des vins, ouverts et très concurrentiels, ont fait l'objet en 1997 d'une étude de filière menée à la demande du ministère de l'agriculture et de la pêche par la SOPEXA, avec le concours du centre français du commerce extérieur, pour établir une stratégie de promotion collective à l'export, car la France détient 40 à 50 % des parts de marché des vins tranquilles, et souhaite conserver et améliorer sa place sur les marchés internationaux. Dans ces conditions, le budget 1998 de l'ONIVINS prévoit, en dépit d'un contexte budgétaire très serré, de renforcer les actions de promotion collective, dont la ligne passe de 52 millions de francs dans le budget primitif de 1997 à 62 millions de francs dans le budget primitif de 1998. En ce qui concerne la SOPEXA, l'audit actuel mené conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'agriculture permettra de dégager les priorités du « contrat d'objectif » que le président et le directeur général de la SOPEXA devront présenter au ministre de l'agriculture et de la pêche. Le secteur des vins aura, dans ce cadre, la place qui lui revient.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5192

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3631

**Réponse publiée le :** 2 février 1998, page 543